



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080500

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/07/2025 17H25 C:000032 I:32560
V/REF : 1018712
V/Email reçu le Mercredi 09/07/2025 à 17H25

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 3412
IMMEUBLE : IMMEUBLE DOUCET
10 BIS RUE DES CARRONS
01560 ST TRIVIER DE COURTES

Feillens, le 29 Aout 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 10 RUE DES CARRONS - ST TRIVIER DE COURTES - LOGT 1022 ETG 2 CLE A
L'AGENCE DE BOURG

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE DANS LE PLAFOND NOIR
REPLACEMENT DE LA BONDE DE VIDAGE ET SIPHON DE BAIN
REFECTION JOINT SILICONE BAIGNOIRE/DOUCHE
PL00001 - PL00004 - PL00030 - PL00033

Donneur d'ordre : Mme I. FREDT-LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 18 JUILLET 2025 A 10H30
PAS DE CLÉ DISPONIBLE CHEZ SEMCODA

LE 28 AOUT 2025 2025 A 09H45
RECHERCHE DE FUITE AU NIVEAU DU PLAFOND.
SUSPICION D'INFILTRATION AU NIVEAU DU TOIT
REPLACEMENT D'UN JOINT SILICONE DE BAIGNOIRE
REPLACEMENT SIPHON DE LA BAIGNOIRE
TEST D'ETANCHEITE ET DU FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : GI LGESTION Email envoyé le 18/07/25 à 11H47 Mme I. FREDT-LANCIOLI

AFIN D'INTERVENIR MERCI DE NOUS INDIQUER QUAND VOUS AUREZ LES CLES DU
LOGEMENT ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080500

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,71		46,71
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,71		46,71
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	2	41,52		41,52
1,00	PL00030-Rempl.vidage/siphon SDB automati	2	51,90		51,90
1,00	PL00033-Réfection joint silicone	2	51,90		51,90
TOTAL H.T.					238,74
T.V.A. a 10,00%					23,87
TOTAL T.T.C.En EURO					262,61

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1018712 du 07/06/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

10 Rue des Carrons

Soleil d'Or

01560 ST TRIVIER DE COURTES

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

03411-00001-00001-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 22/06/2025

Observations

MUT E X DELVAL

CLE A L AGENCE DE BOURG

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) PLAFOND NOIR ?	1,00	41,22	41,22	4,12	45,34
PL00030 Remplacement bonde de vidage et siphon de bain Automatique avec trop plein	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
PL00033 Réfection d'un joint silicone baignoire / douche compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
				Total H.T.	190,65
				Total TVA	19,06
				Total TTC	209,71

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



Bon de Commande

N° : 1018712 du 07/06/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 07/06/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **10 Rue des Carrons Soleil d'Or 01560 ST TRIVIER DE COURTES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **09/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1018712